

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - B2024/017873 - 2022 B 03054 - 921 914 404 - 4M CONSEILS

11873

4M CONSEILS

S.A.S.U au capital de 200 €

_

Siège social : 10 Rue du gros pin

83400 – HYERES

*_*_*

RCS TOULON 921 914 404

◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

(Exercice clos le 31.12.2023)

I

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 19 heures, l'actionnaire unique de la société 4M CONSEILS, S.A.S.U au capital social de 200 €, divisé en 200 actions de 1 € chacune a réuni la première assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le membre unique de l'assemblée en entrant en séance.

Est présent : Madame PACOURET Ingrid titulaire de 200 actions sur un total de 200 actions représentatives du capital social.

L'assemblée est présidée par Madame PACOURET Ingrid, présidente.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant, sur convocation, l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

IM

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Les copies des lettres adressées à l'actionnaire unique,
- 2 La feuille de présence signée par l'actionnaire,
- 3 Le rapport de gestion de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- 4 L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2023 ;

Puis, la présidente déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à l'actionnaire unique, en même temps que l'avis de convocation, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion visé à l'article L.227-9 du Code du commerce,
- Rapport spécial de la présidente sur les convocations visées à l'article L.227-10 du Code du commerce,
- Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2023
- Affectation et répartition des résultats de cet exercice,
- Quitus à la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de ce premier exercice ainsi que le rapport spécial de la présidente sur les convocations de l'exercice ;

Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

IN

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de ce premier exercice de treize mois, clos le 31.12.2023, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31.12.2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est bénéficiaire, soit 22 424 €.

◇ Réserve légale : 20 €

◇ Report à nouveau créditeur : 22 404€

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie l'absence de rémunération versée à Madame PACOURET pour ses fonctions de présidente, pour l'exercice clos le 31.12.2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

IM

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

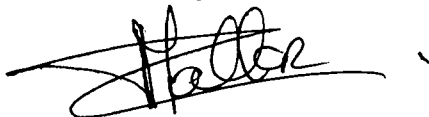
V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente, PACOURET Ingrid, déclare la séance levée à 19h30.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par l'actionnaire unique et présidente.

L'associé unique et présidente :

PACOURET Ingrid :



IM

4M CONSEILS

S.A.S.U au capital de 200 €

_

Siège social : 10 Rue du gros pin
83400 – HYERES

*_*_*

RCS TOULON 921 914 404

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Madame PACOURET Ingrid, associée unique et présidente de la SASU 4M CONSEILS, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels du premier exercice de treize mois, clos le 31/12/2023, conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 25/06/2024 au siège de la société.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

IM

Aucune comparaison et variation avec l'exercice précédent ne seront établies, du fait que ce soit le premier exercice de la société.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève 32 840 €.

Au titre des charges d'exploitation :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont nuls comme pour l'exercice antérieur.

- Les autres achats et charges externes s'élèvent 6 459 €.

- Tous les autres postes concernant les charges d'exploitation sont nuls pour ce premier exercice.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé s'élève à un bénéfice de 26 381 €.

Compte tenu d'un résultat financier et d'un résultat exceptionnel nuls,

Et après réintégration d'un impôt sur les sociétés de 3 957 €, le résultat net comptable de ce premier exercice clos le 31 décembre 2023, ressort à 22 424 €.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 22 424 €.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

Au cours de cet exercice, le montant des produits d'exploitation a permis d'absorber la totalité des charges d'exploitation, ce qui a engendré un résultat net comptable bénéficiaire de 22 424 €, après comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 3 957 €.

IM

2- Evénements importants survenus postérieurement à la date de la clôture de l'exercice écoulé :

Néant.

3- Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires a pu faire face aux charges d'exploitation.

Pour le prochain exercice, une politique commerciale tout aussi rigoureuse doit être maintenue, afin de constituer les capitaux propres de la société.

La société doit faire évoluer son chiffre d'affaires tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de continuer à obtenir un nouveau résultat d'exploitation bénéficiaire, permettant d'envisager l'avenir sereinement, de constituer une trésorerie plus importante et des capitaux propres en progression.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

La société n'a pas engagé aucune politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice d'un montant de 22 424 €, de la manière suivante :

- ◇ Réserve légale : 20 €
- ◇ Report à nouveau créditeur : 22 404 €

V. DIVIDENDES DISTRIBUES :

- ◇ Distribution de dividendes bruts : 20 000 €

Depuis la loi de finance du 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés d'une part sur la quote part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales au système « Flat-tax » de 30 %, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8% et d'autre

IM

part sur la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales au système de la flat tax unique de 12.80% qui concerne l'impôt sur le revenu. Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranches après application de l'abattement de 40 %.

L'option choisie : « Flat tax », son montant s'élève à 6 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents : Néant.

VI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

VII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

En application des dispositions de l'article L.441-6 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

IX. ACTIONNARIAT SALARIE :

L'effectif du personnel salarié à la date de clôture de l'exercice est égal à : 0.

X. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENCE :

Madame PACOURET Ingrid, présidente, a été nommée pour une durée indéterminée.

IM

XI. REMUNERATION DU PRESIDENT :

La présidente, Madame PACOURET Ingrid, n'a bénéficié d'aucune rémunération pour ses fonctions de gérant, pour cet exercice clos le 31 décembre 2023.

XII. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Depuis la loi Pacte du 22 mai 2019, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes.

Ainsi, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- Total du bilan supérieur à 4 millions d'euros ;
- Montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 8 millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice supérieur à 50.

XIII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Non applicable.

XIV. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les convocations de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention sur laquelle il porte ;

- Conventions conclues au cours de l'exercice : Néant

XV. RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable de 22 424 €, le montant de l'impôt sur les sociétés a été réintégré pour 3 957 €.

Aucune déduction n'a été réalisée sur le résultat net comptable de l'exercice.

IM

Le montant des déficits antérieurs reportables est nul ;

Le résultat fiscal après imputation des déficits antérieurs s'élève à 26 381 €, somme imposée au taux réduit de 15 % pour l'impôt sur les sociétés.

XVI. MODIFICATIONS ET FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Néant.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

La présidente

PACOURET Ingrid

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ingrid Pacouret', with a horizontal line drawn through it.

IM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01122022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU 4M CONSEILS				10 RUE DU GROS PIN Mme Ingrid MALLOR 83400 HYERES	
SIRET	9	2	1	9	1
	4	4	0	4	0
	0	0	0	1	4
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Conseil pour les affaires et conseils de gestion Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	26 381	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	06/03/2024	Lieu: HYERES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT(E)		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature: MALLOR Ingrid		

Certifié conforme à l'original
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & ASSOCIES

Désignation de l'entreprise										SASU 4M CONSEILS										Néant																																							
Adresse de l'entreprise										10 RUE DU GROS PIN										83400 HYERES																																							
Numéro SIRET *										92191440400014										Durée de l'exercice en nombre de mois *										13										Durée de l'exercice précédent *										0									
																				Exercice N clos le										31122023										Exercice N-1 clos le										00000									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012																																																		
			Autres *		014				016																																																		
	Immobilisations corporelles *				028				030																																																		
	Immobilisations financières * (1)				040				042																																																		
	Total I (5)				044				048																																																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																																			
		Marchandises *		060				062																																																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																																																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		3 600		070		3 600																																																	
		Autres * (3)		072		195		074		195																																																	
	Valeurs mobilières de placement				080				082																																																		
	Disponibilités				084		27 309		086		27 309																																																
	Charges constatées d'avance *				092				094																																																		
	Total II				096		31 104		098		31 104																																																
	Total général (I+II)				110		31 104		112																																																		
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																							
										NET										NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		200																																																				
	Ecart de réévaluation				124																																																						
	Réserve légale				126																																																						
	Réserves réglementées *				130																																																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				132																																																		
	Report à nouveau				134																																																						
	Résultat de l'exercice				136		22 424																																																				
	Subventions d'investissement				137																																																						
	Provisions réglementées				140																																																						
	Total I				142		22 624																																																				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154																																																						
	Total II				156																																																						
	Emprunts et dettes assimilées				164																																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166		1 167																																																				
	Fournisseurs et comptes rattachés				172		5 865																																																				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				173		1 448																																																				
	Comptes courants d'associés				175																																																						
	Autres dettes				174																																																						
	Produits constatés d'avance				176		8 480																																																				
	Total III				176		8 480																																																				
Total général (I + II + III)				180		31 104																																																					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU 4M CONSEILS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	32 840	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	32 840	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	6 459	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244		
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce		255		254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
			Total des charges d'exploitation (II)				264	6 459	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	26 381	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)		280	
Produits exceptionnels				(IV)		290			
Charges financières				(V)		294			
Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348			
Impôts sur les bénéfices *				(VII)		306	3 957		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	22 424		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	22 424 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	3 957	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991
	Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	26 381	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	26 381	372	

Désignation de l'entreprise

SASU 4M CONSEILS

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : SASU 4M CONSEILS

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5		
	6	7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 4M CONSEILS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 568
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	609
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise

SASU 4M CONSEILS

31/12/2023

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SASU 4M CONSEILS				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/12/2022		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	3
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NO1-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 2 1 9 1 4 4 0 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 4M CONSEILS

ADRESSE (voie)

10 RUE DU GROS PIN

Mme Ingrid MALLOR

CODE POSTAL

83400

VILLE

HYERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

PACOURET

Prénom(s)

Ingrid

Nom d'usage

MALLOR

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance

Date

N° Département

93

Commune

MONTREUIL

Pays

FR

Adresse :

N°

594

Voie

Chemin de la source

Code postal

83400

Commune

HYERES

Pays

France

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 2 1 9 1 4 4 0 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 4M CONSEILS

ADRESSE (voie)

10 RUE DU GROS PIN

Mme Ingrid MALLOR

CODE POSTAL

83400

VILLE

HYERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.